

ont combattu, chacun de leur côté, pour la défense de leurs intérêts particuliers dans cette pêche, la nécessité de conserver le *statu quo* dans l'industrie de la pêche devient apparente.

L'honorable député de Nanaïmo a laissé à la Chambre et peut-être au pays l'impression que, dans l'article qu'il a cité de la brochure *Net Profits*, la Fishermen's Protective Association de la ville de New-Westminster s'était prononcée en faveur de la conservation des parcs à rets.

L'Association m'a télégraphié le lendemain un démenti formel de cette affirmation. Elle espère que les parcs à rets disparaîtront avant longtemps. Je tiens à ce que la Chambre et le public sachent qu'elle s'oppose à l'emploi de parcs à rets et qu'elle maintiendra son opposition jusqu'à leur suppression complète.

Je prendrai une minute de plus pour réfuter une autre assertion, relative à l'effectif employé. Peut-être ne devrais-je pas dire que mes observations visent à réfuter une affirmation de l'honorable député. En tout cas, je lui signale les faits, ainsi qu'au ministre. L'an dernier, les parcs à rets ont capturé 311,438 poissons. Le nombre des pêcheurs étant de 40, la prise par pêcheur s'établit à 6,228 poissons, tandis que dans toute la région du Fraser, y compris le détroit de Puget, la prise moyenne par pêcheur est de 745 poissons.

Cette statistique est frappante. Ceux qui préconisent la suppression des parcs à rets sont inspirés par le désir d'assurer la subsistance d'un plus grand nombre de pêcheurs. Ils savent que les parcs à rets non seulement privent des pêcheurs de leurs moyens d'existence, mais ruinent la pêche, dans une certaine mesure. Les capitaux engagés des deux compagnies en question s'élèvent à \$100,000, mais cet argent n'est pas à elles. La mise de chacune n'est que de \$12,000 au total. En une année, elles ont réalisé un bénéfice de \$24,800. C'est un autre exemple de la protection des droits acquis.

Le ministre serait bien inspiré, à mon sens, de hausser le prix du permis, qui est actuellement de \$500. J'ose affirmer qu'il y a en Colombie-Britannique des gens qui payeraient volontiers \$5,000 le droit d'exploiter des parcs à rets. Je regrette de ne pouvoir, faute de temps, approfondir la question. Je tiens à assurer le comité et l'honorable député de Nanaïmo que les pêcheurs du fleuve Fraser sont absolument opposés à l'emploi de parcs à rets et en désirent la suppression complète.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Que l'on me permette une observation. L'honorable député me dirait-il s'il est membre de la commission internationale du saumon sockeye.

M. REID: Oui.

M. TAYLOR (Nanaïmo): L'honorable député apporte-t-il aux séances de la commission ses préjugés contre les parcs à rets de Sooke?

M. REID: Je ne crois pas devoir répondre à pareille question, non pas que je craigne d'y répondre, mais parce que l'honorable député n'a pas le droit de me la poser.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Si l'honorable député apporte aux séances de la commission ses préjugés, il n'a pas le droit d'en faire partie.

M. REID: Je nie cette affirmation. J'ai le droit de faire partie de la commission et d'y représenter ceux qui font la pêche au filet.

M. NEILL: Depuis que la question est venue sur le tapis la dernière fois, deux faits se sont produits de nature à en modifier l'aspect. Le premier est une résolution adoptée par la Kyuquot Trollers' Cooperative Association, l'une des coopératives de pêche les plus anciennes, les plus importantes et les plus prospères de la Colombie-Britannique. La résolution porte la date du 25 juin 1938 et est ainsi conçue:

Les membres de la Kyuquot Trollers' Cooperative Association, de Victoria, C.-B., à leur réunion semestrielle tenue à Kyuquot, déplorent le fait que l'on continue à délivrer des permis de parcs à rets en Colombie-Britannique et protestent contre ce qu'ils considèrent comme un privilège injuste qui exclut l'emploi d'autres engins de pêche dans un rayon donné, et comme une mesure exterminatrice qui tient compte ni de la longueur permise par la loi ni de la saison prohibée.

L'association adopte cette résolution chaque fois qu'elle se réunit. On se rappellera que lorsque le comité aborda ce sujet la dernière fois, l'honorable député de Nanaïmo (M. Taylor) donna lecture d'un mémoire que lui avait transmis un propriétaire de parc à rets. Il déclara à l'époque que ce fut moi qui, l'an dernier, forçai l'adoption de la résolution contre les parcs à rets, à la réunion des boards of trade associés de l'île Vancouver. Le 1er février, l'honorable député écrivit au ministre pour appeler son attention sur le peu de valeur de la résolution, disant qu'elle avait été mal soumise et adoptée à la hâte. Il déclara que le board of trade de Victoria, organisme autrement important, lui avait fait une vive opposition. Il s'est produit depuis des faits qui jettent une vive lumière sur la question. Les boards of trade associées de l'île Vancouver ont tenu une autre réunion. Il s'agit d'un corps très représentatif, d'un parlement pour ainsi dire. Ses membres travaillent sans rémunération et ils ont une conception élevée de leurs devoirs et de leurs responsabilités de citoyens. Ils se réunirent à Courtenay l'autre jour et ce sujet fut mis à l'étude